

AVIS DE VIGILANCE – PETIT COLÉOPTÈRE DES RUCHES (PCR)

Jeudi 27 juin 2024

Découvertes en pollinisation de la canneberge

- Onze insectes adultes soupçonnés d'être des PCR ont été détectés dans les ruchers d'un apiculteur commercial présentement en pollinisation de la canneberge. Les insectes ont été découverts lors d'une inspection de suivi chez un apiculteur trouvé positif en 2022 et 2023. Le niveau d'infestation de l'entreprise au printemps a été considéré suffisamment sous contrôle pour permettre le déplacement des ruchers. Les ruchers sont présentement situés au **Centre-du-Québec**, dans la MRC suivante :
 - **Arthabaska – détecté le 26 juin 2024**
 - **Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford**

Le MAPAQ demande à tous les apiculteurs ayant des ruchers dans la MRC d'Arthabaska, ainsi que dans les MRC avoisinantes de L'Érable, Bécancour et Drummond, qu'ils soient présents de façon temporaire pour la pollinisation des canneberges ou permanente pour la production de miel, de **poser des pièges à PCR dans toutes leurs ruches**.

- Le MAPAQ a communiqué à l'apiculteur concerné les mesures de contrôle à mettre en place sur les ruchers.
- Le MAPAQ met en œuvre la surveillance nécessaire pour réduire les risques que les PCR se disséminent dans les autres ruchers des secteurs.
- Cette année, toutes les MRC dans lesquelles des cas de PCR ont été confirmés en 2022 et en 2023 ainsi que les MRC le long des frontières avec les États-Unis feront l'objet d'une surveillance active aléatoire du PCR par le MAPAQ.

De nouvelles informations sur l'évolution de la situation vous seront communiquées au besoin.

Des informations détaillées sur le PCR et les mesures de biosécurité recommandées sont disponibles sur le [site web du MAPAQ](#).

N'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 1 844 ANIMAUX ou par courriel : abeille@mapaq.gouv.qc.ca.

L'infestation par le petit coléoptère de la ruche est à déclaration obligatoire au Québec.

Toute suspicion relative à sa présence dans un rucher québécois doit **obligatoirement** être déclarée au MAPAQ (1 844 ANIMAUX ou abeille@mapaq.gouv.qc.ca).

APICOLE	D ^{re} Julie Ferland	Julie.ferland2@mapaq.gouv.qc.ca
AVIAIRE	D ^r Antony Bastien	Antony.bastien@mapaq.gouv.qc.ca
BOVIN	D ^{re} Marie-Eve Brochu-Morin	Marie-eve.morin@mapaq.gouv.qc.ca
ÉQUIN	D ^r Martin Rondeau	Martin.rondeau@mapaq.gouv.qc.ca
PETITS RUMINANTS	D ^{re} Roxann Hart	Roxann.hart@mapaq.gouv.qc.ca
PISCICOLE	D ^{re} Gabrielle Claing	Gabrielle.claing@mapaq.gouv.qc.ca
PORCIN	D ^{re} Claudia Gagné-Fortin	Claudia.gagne-fortin@mapaq.gouv.qc.ca

RAIZO
RÉSEAU D'ALERTE
ET D'INFORMATION
ZOOSANITAIRE

En tout temps, communiquez avec le **1-844-ANIMAUX** pour être dirigé vers la bonne personne ou pour signaler une urgence.

Consultez les pages web de chacun des réseaux pour connaître les coordonnées complètes des responsables à www.mapaq.gouv.qc.ca/RAIZO